

PROTCOLE SANITAIRE

Du Truyes Judo Club



MAI 2021

Ce protocole est un complément du protocole proposé par la FFJDA.

Entrée en Vigueur : à partir du 19 mai 2021.

Les gestes sanitaires à faire respecter de manière systématique



Les gestes barrières Covid-19 et port du masque sont obligatoires pour toute personne de plus de 11 ans (en dehors de la situation de pratique physique).

Regroupements concernés :

- Cours en intérieur.

Désignation d'un référent Covid-19 :

- Franck Pennard (06.60.35.37.37) est désigné comme référent COVID-19. Il est chargé de veiller à la mise en œuvre des protocoles sanitaires.

Organisation du club :

- Un registre des personnes présentes à chaque cours sera tenu par Yannick.
- Les cours seront réduits de 5 minutes au début et à la fin des cours afin d'éviter le croisement des groupes.
- L'accès au dojo n'est autorisé qu'aux pratiquants. Les accompagnants devront rester en dehors du dojo en respectant la distanciation entre eux.
- Le sens de circulation imposé par la CCVI doit être respecté. Accès par la porte principale dans le hall, accès au tapis directement par le hall sans passer devant le bureau et sorti par la petite porte à côté des vestiaires. Suivre l'affichage.
- Nous demandons à chacun de venir et repartir en judogi (ou tenue de sport) recouvert d'un survêtement. Les vestiaires et les douches restent interdits d'accès.
- Une vigilance particulière est apportée à l'aération et à la désinfection régulière du dojo.
- Les cours seront adaptés afin de réduire la multiplicité et la durée des contacts.

Préconisations sanitaires à prendre par les pratiquants avant de se rendre au dojo :

- J'ai un bon état de santé général
- Si j'ai eu le COVID-19, ou des symptômes faisant suspecter une infection COVID-19 (fièvre, rhume, toux, douleur thoracique, fatigue, perte de goût ou d'odorat, diarrhées,), je dois d'abord consulter un médecin avant ma reprise
- S'être douché, lavé les cheveux, avoir les mains propres et les ongles correctement coupés. Porter un judogi propre.
- Prendre un sac à l'intérieur duquel doivent figurer ses affaires, des mouchoirs jetables non utilisés, sa lotion hydroalcoolique, ses « zoori », sa gourde et une fiche comprenant les coordonnées de l'accompagnant pouvant être joint en cas de problème.

Préconisations sanitaires à prendre par les pratiquants en arrivant à leur domicile :

- Après chaque séance, le pratiquant veillera à laver son judogi et ses effets personnels (zoori, gourde, etc....)
- Le pratiquant veillera à réapprovisionner son kit sanitaire (gel hydroalcoolique, mouchoirs, masque)

Ce protocole est basé sur les protocoles FFJDA qui ont vocation à être mis à jour à mesure de l'évolution des conditions sanitaires et des obligations imposées par l'Etat.